

Conseil de l'information sur le marché du travail



États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Conseil de l'information sur le marché du travail
États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État du résultats et l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Annexe 1 - État des résultats par programme	16

Baker Tilly Ottawa LLP / s.e.n.c.r.l.
Chartered Professional Accountants
Comptables Professionnels Agréés
400-301 promenade Moodie Drive
Ottawa, ON
Canada K2H 9C4

T: +1 613.820.8010
F: +1 613.820.0465

ottawa@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil de l'information sur le marché du travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de l'information sur le marché du travail (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états du résultat et l'évolution de l'actif net et de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'information sur le marché du travail au 31 mars 2022, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Ottawa s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 24 octobre 2024
Ottawa (Ontario)

Conseil de l'information sur le marché du travail État de la situation financière

au 31 mars

2024

2023

Actif

Court terme

Trésorerie (note 2)	584 451 \$	1 105 689 \$
Apports à recevoir	194 763	-
TPS/TVH à recevoir	225 154	149 673
Autres recevables	50 750	-
Frais payés d'avance	29 503	120 634
	1 084 621	1 375 996

Trésorerie soumise à restrictions - réserve pour éventualités

122 371 183 381

Immobilisations corporelles (note 3)

84 428 51 885

1 291 420 \$ 1 611 262 \$

Passif et actif net

Court terme

Créditeurs et frais courus	166 053 \$	297 296 \$
Apports reportés - opérations (note 4)	863 034	1 077 902
	1 029 087	1 375 198

Apports reportés liés aux immobilisations corporelles (note 5)

84 428 51 885

Apports reportés - réserve pour éventualités (note 6)

122 371 183 381

Avantage incitatif à la location reporté (note 7)

55 213 477

1 291 099 1 610 941

Actif net

321 321

1 291 420 \$ 1 611 262 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Conseil de l'information sur le marché du travail État du résultats et l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

2024

2023

Produits

Financement

3 015 052 \$ 3 976 007 \$

Charges

Amortissement des immobilisations corporelles	18 148	20 856
Assurance	10 823	14 962
Communications et publicité	43 701	46 916
Comptabilité et légal	80 908	45 417
Frais de bureau	9 530	2 051
Frais de déplacement	25 177	22 558
Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques (note 8)	428 692	1 440 264
Infrastructure informatique	129 496	237 554
Intérêts et frais bancaires	1 917	4 489
Loyer	65 413	90 699
Opérations du conseil d'administration et comité	24 542	71 115
Planification stratégique	52 410	-
Ressources humaines	88 812	79 315
Salaires et avantages sociaux	1 988 973	1 872 251
Site web	3	2 186
Traduction et édition	44 744	21 610
Téléphone	1 763	3 764

3 015 052 3 976 007

Excédent des produits sur les charges de l'exercice

- -

Actif net, début de l'exercice

321 321

Actif net, fin de l'exercice

321 \$ 321 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	- \$	- \$
Ajustements pour :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	18 148	20 856
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(18 148)	(20 856)
Amortissement de l'avantage incitatif à la location reporté	(3 551)	(5 718)
	(3 551)	(5 718)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Apports à recevoir	(194 763)	-
TPS/TVH à recevoir	(75 481)	(35 770)
Autres recevables	(50 750)	-
Frais payés d'avance	91 131	70 858
Créditeurs et frais courus	(131 243)	13 634
Apports reportés - opérations	(214 868)	(372 453)
Apports reportés - réserve pour éventualités	(61 010)	182 264
	(640 535)	(147 185)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 852)	(17 639)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports reçus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	19 852	17 639
Avantage incitatif à la location reporté	58 287	-
	78 139	17 639
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(582 248)	(147 185)
Trésorerie, début de l'exercice	1 289 070	1 436 255
Trésorerie, fin de l'exercice	706 822 \$	1 289 070 \$
Trésorerie se compose de:		
Trésorerie	584 451 \$	1 105 689 \$
Trésorerie soumise à restrictions - réserve pour éventualités	122 371	183 381
	706 822 \$	1 289 070 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables

Nature de l'organisation	Le Conseil de l'information sur le marché du travail, le « Conseil », est une entité sans but lucratif constituée au Canada le 21 avril 2017 en vertu de la Loi canadienne sur les organismes sans but lucratif. Le Conseil identifie des priorités pancanadiennes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur le marché du travail. Le Conseil contribue à optimiser les investissements existants en matière d'information sur le marché du travail partout au Canada en plus d'encourager les nouvelles occasions de collaboration entre les gouvernements et les intervenants. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.
Base de présentation	Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et qui comprennent les principales méthodes comptables suivantes.
Utilisation d'estimations	La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles à l'avenir. Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les périodes au cours desquelles ils deviennent connus. Les estimations importantes comprennent les hypothèses utilisées pour estimer les durées d'utilité et l'amortissement connexe des immobilisations corporelles et incorporelles et les provisions pour frais courus.
Instruments financiers	Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers du Conseil qui, en général, représentent pour le Conseil un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une tierce partie ou l'obligation de payer de la trésorerie ou un autre actif financier à une tierce partie.

Évaluation des instruments financiers

Le Conseil évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers sans lien de dépendance à leur juste valeur.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des instruments financiers (suite)

La Conseil évalue ultérieurement tous ses instruments financiers sans lien de dépendance au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les actifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les apports à recevoir et les autres recevables. Les passifs financiers sans lien de dépendance évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et frais courus.

Le Conseil n'a pas d'actifs ou passifs financiers entre parties liées.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de dépréciation. Le montant de la dépréciation, le cas échéant, est comptabilisé dans les résultats. La perte de valeur précédemment comptabilisée peut être reprise, dans la mesure de l'amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision. La reprise peut être comptabilisée à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment et qu'elle n'excède pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé dans les résultats.

Coûts de transaction

La Conseil comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et est calculé selon les taux indiqués ci-dessous :

Fournitures et agencements	20 %
Équipement informatique	55 %
Serveur informatique	30 %

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée restante du bail.

La règle de demi-taux s'applique dans l'année d'acquisition.

Constatation des produits

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Cette méthode prévoit que les apports affectés aux charges de périodes subséquentes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations sont reportés et constatés sur la durée de vie utile des actifs connexes acquis. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Avantage incitatif à la location reporté

L'incitatif à la location reçu a trait à une réduction de loyer. L'incitation à la location a été ajoutée aux paiements de location requis et est amortie linéairement sur la charge de loyer sur la durée du contrat de location, ce qui donne lieu à une charge uniforme sur la durée du contrat du bail.

2. Trésorerie

Le compte de trésorerie du Conseil est détenu auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte un intérêt nominal. Le Conseil dispose d'une marge de crédit d'exploitation non utilisée auprès de la Banque Royale du Canada d'un montant de 150 000 \$ à un taux d'intérêt égal au taux préférentiel de la banque majoré de 1,50 %. Cette marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale accordant à la banque la première charge sur ses biens personnels. De plus, le Conseil dispose de facilités de crédit sous forme de cartes de crédit corporatives d'un montant disponible de 25 000 \$. Au 31 mars 2024, 6 194 \$ (3 792 \$ en 2023) de ces facilités étaient utilisés et inclus dans les créditeurs et frais courus.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

3. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fournitures et agencements	39 234 \$	11 835 \$	27 399 \$	28 096 \$
Équipement informatique	68 417	59 062	9 355	18 164
Serveur informatique	-	-	-	5 625
Améliorations locatives	50 750	3 076	47 674	-
	158 401 \$	73 973 \$	84 428 \$	51 885 \$

4. Apports reportés - opérations

Les apports reportés représentent les fonds inutilisés reçus du Forum des ministres du marché du travail (« FMMT »), de Emploi et Développement social Canada (« EDSC ») et de l'Université Ryerson - Centre des Compétences futures (« CCF ») qui, en raison de restrictions externes, doivent financer les dépenses connexes engagées au cours d'un exercice ultérieur.

	Financement CCF 2024	Financement FMMT 2024	Financement EDSC 2024	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice	791 938 \$	45 363 \$	240 601 \$	1 077 902 \$	1 450 355 \$
Reçus / à recevoir	307 345	1 144 398	1 265 000	2 716 742	3 763 241
Constatés	(1 099 283)	(948 811)	(948 811)	(2 996 905)	(3 955 152)
Transfert	-	65 295	-	65 295	(180 542)
Solde, fin de l'exercice	- \$	306 245 \$	556 790 \$	863 034 \$	1 077 902 \$

Au cours de l'exercice, 65 295 \$ du solde des apports reportés a été transféré des apports reportés - réserve pour éventualités.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

5. Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, le Conseil a obtenu 70 602 \$ (17 639 \$ en 2023) pour acheter des immobilisations, montant qui a été reporté et il est constaté sur la durée de vie utile des immobilisations connexes acquises.

	Financement CCF 2024	Financement FMMT 2024	Total 2024	Total 2023
Solde, début de l'exercice	15 633 \$	36 252 \$	51 885 \$	55 102 \$
Reçus	-	70 602	70 602	17 639
Cessions	(5 624)	(14 287)	(19 911)	-
Constatés	(4 579)	(13 569)	(18 148)	(20 856)
Solde, fin de l'exercice	5 430 \$	78 998 \$	84 428 \$	51 885 \$

Les revenus constatés au cours de l'exercice ont été inclus dans les revenus de financement comme indiqué dans l'état des résultats.

Au cours de l'exercice, 19 911 \$ d'actifs immobilisés ont été cédés car ils n'étaient plus utilisés. Les actifs avaient été initialement achetés en 2018.

6. Apports reportés - réserve pour éventualités

Financement

Une partie du financement reçu du FMMT au fil des ans a été réservée à l'augmentation de la réserve pour éventualités. Le but de la réserve pour éventualités est de constituer et de maintenir un niveau adéquat de ressources financières pour couvrir les coûts des circonstances suivantes, si elles se produisent :

- (a) couvrir les dépenses de fonctionnement en cas de retard dans la réception des fonds;
- (b) recruter un nouveau directeur général dans l'éventualité imprévue où le Conseil est appelé à embaucher un nouveau directeur général;
- (c) couvrir les coûts de la réduction progressive de l'organisation; et
- (d) couvrir d'autres dépenses imprévues.

La réserve pour éventualités était financée par une contribution restreinte initiale de 50 000 \$ au cours de l'exercice 2019. La réserve pour éventualités sera financée à la fin de chaque exercice par une contribution budgétée de 50 000 \$ et par les fonds non engagés du budget de cet exercice jusqu'à ce que le montant ciblé de 300 000 \$ soit atteint, ce qui représente les estimations du Conseil concernant circonstances potentielles notées ci-dessus. Le solde de la réserve pour éventualités ne doit pas dépasser 300 000 \$. Les contributions totales restreintes au financement de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice était de 4 285 \$ (1 720 \$ en 2023).

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

6. Apports reportés - réserve pour éventualités (suite)

Financement (suite)

Les fonds reçus au titre de la réserve pour éventualités doivent être conservés dans un compte d'épargne distinct à intérêt élevé. Tous les intérêts courus doivent rester dans le compte et être accumulés dans le cadre du financement global avec restrictions de la réserve pour éventualités, jusqu'à ce que le solde maximum soit établi.

Lorsque la réserve pour éventualités a atteint le montant ciblé, tous les fonds non engagés accumulés à la fin de chaque exercice seront restitués ou reportés conformément aux accords de financement en vigueur. Les intérêts sur le compte de réserve pour éventualités qui s'accumulent une fois que le montant ciblé est atteint seront transférés aux comptes généraux de fonctionnement du Conseil.

À la fin de chaque exercice, le directeur exécutif soumettra un rapport au comité d'audit pour approuver les fonds à transférer à la réserve pour éventualités. Ce rapport inclura toute demande d'accès aux fonds de la réserve pour éventualités au cours de l'exercice suivant, avec des informations sur les montants nécessaires pour les engagements opérationnels nécessitant un financement à court terme.

Remboursement

Le Conseil reconstituera la réserve pour éventualités au cours du même exercice, ce qui correspond aux montants utilisés pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'autres coûts imprévus.

Si le Conseil utilise la réserve pour éventualités pour couvrir les frais d'embauche d'un nouveau directeur exécutif, le montant requis sera ajouté au budget pour l'exercice suivant sous forme de remboursement dans la réserve pour éventualités.

En cas de liquidation, les apports restreints restants à la liquidation des actifs du Conseil seront restitués aux bailleurs de fonds.

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	183 381 \$	1 118 \$
Transfert à (de) fonds non engagés	(65 295)	180 542
Revenu d'intérêts gagnés	4 285	1 721
Solde, fin de l'exercice	122 371 \$	183 381 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

7. Avantage incitatif à la location reporté

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil a conclu un contrat de location pour de nouveaux locaux à bureaux. Dans le cadre de l'accord, le Conseil a reçu 521 pieds carrés d'espace libre de loyer la première année du bail et 446 pieds carrés d'espace libre de loyer pour la deuxième année du bail. La valeur totale de la prestation gratuite de loyer sur les deux années est d'environ 29 750 \$. Les charges de loyer ont été enregistrées pour cette année au taux mensuel moyen afin de refléter la substance économique de l'incitatif. L'incitation reportée qui en résulte a été amortie sur la durée du contrat de location de 5 ans, réduisant la charge de location des périodes futures.

En 2023, le Conseil a conclu un contrat de location pour de nouveaux locaux à bureaux. Dans le cadre de ce contrat, le Conseil a bénéficié d'une période de six mois sans loyer, du 1er décembre 2023 au 31 mai 2024. Les charges de loyer ont été comptabilisés au cours de cette période au taux mensuel moyen afin de refléter la substance économique de l'incitation. L'incitation différée qui en résulte est amortie sur la durée du bail, réduisant ainsi les frais de location des périodes futures. Le Conseil a comptabilisé des incitatifs à la location liés au loyer gratuit de 7 539 \$ en 2024. Le Conseil a également reçu des incitations locatives de 50 749 \$ en 2024 au titre des améliorations locatives.

	2024	2023
Solde, début de l'exercice	477 \$	6 195 \$
Avantage incitatif à la location reçu au cours de l'exercice	58 287	-
Amortissement pour l'exercice	(3 551)	(5 718)
Solde, fin de l'exercice	55 213 \$	477 \$

8. Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques

Le Conseil a encouru les dépenses suivantes liées aux honoraires professionnels afin d'entreprendre des activités liées à ses objectifs stratégiques :

	2024	2023
Guider	87 655 \$	1 049 016 \$
Améliorer	16 329	83 733
Promouvoir	324 708	307 515
	428 692 \$	1 440 264 \$

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

9. Engagements

Au cours de l'année, le Conseil a signé un contrat de location pour de nouveaux locaux à bureaux au 350 rue Sparks, qui a débuté en décembre 2023 et se poursuivra jusqu'au 31 mai 2029. Les paiements annuels de location requis pour le reste de la durée du bail, qui comprennent une estimation de la part proportionnelle du Conseil des coûts de fonctionnement et des taxes, sont les suivants :

2025	42 800 \$
2026	52 694
2027	53 626
2028	54 760
2029	55 960
Exercices subséquents	<u>9 360</u>
	<u>269 200 \$</u>

Dans le cadre du contrat de location du 350 rue Sparks, il existe une option de résiliation du bail à un coût de résiliation estimé à 10 825 \$.

10. Instruments financiers et concentrations des risques

Le Conseil est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition et des concentrations de risque du Conseil au 31 mars 2024.

Le Conseil ne participe à aucune relation de couverture dans le cadre de ses activités et ne détient ou n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit principal du Conseil se rapporte à ses apports à recevoir, autres recevables et TPS/TVH à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Conseil est exposé à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et frais courus.

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2024

10. Instruments financiers et concentrations des risques (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Conseil opère principalement en devise canadienne et donc pas exposé à ce risque.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le Conseil a une exposition limitée au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil n'est pas exposé à un autre risque de prix significatif.

Changements aux risques

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques pour le Conseil par rapport à l'exercice précédent.

11. Montants comparatifs

Dans certains cas, les montants et les informations financières présentés pour l'exercice 2023 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers et aux informations financières adoptées pour l'exercice 2024.

Conseil de l'information sur le marché du travail

Annexe 1 - État des résultats par programme

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024	Exploitation - FMMT & EDSC	Centre des compétences futures - Ryerson	Total
Produits	1 911 190 \$	1 103 862 \$	3 015 052 \$
Charges			
Amortissement	13 569	4 579	18 148
Assurance	10 823	-	10 823
Communications et publicité	43 701	-	43 701
Comptabilité et légal	80 908	-	80 908
Frais de bureau	9 530	-	9 530
Frais de déplacement	19 170	6 007	25 177
Honoraires professionnels liés aux objectifs stratégiques	128 617	300 075	428 692
Infrastructure informatique	50 356	79 140	129 496
Intérêts et frais bancaires	1 672	245	1 917
Loyer	65 413	-	65 413
Opérations du conseil d'administration et comité	24 542	-	24 542
Planification stratégique	52 410	-	52 410
Ressources humaines	88 790	22	88 812
Salaires et avantages sociaux	1 275 179	713 794	1 988 973
Site web	3	-	3
Traduction et édition	44 744	-	44 744
Téléphone	1 763	-	1 763
	1 911 190	1 103 862	3 015 052
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$	- \$